

**Motion du 11 septembre 2007 de MM. Simon Brandt, Alexis Barbey et Jean-Charles Lathion: «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM!»**

(refusée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 11 septembre 2007)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève possède une quinzaine d'immeubles (Grottes 8 et 10, Industrie 8, 11 et 12), de villas (Jean-Louis-Prévost 15, Verseuse 8, Saint-François 4) ou de logements (Lissignol 10, Lausanne 23 bis, Terreaux-du-Temple 6-8, Rousseau 14, Industrie 7-9, Cité-de-la-Corderie 10) actuellement squattés ne faisant pas l'objet d'une convention spécifique avec elle;
- que de nombreux Genevois ne trouvent pas à se loger et que la liste d'attente de la Gérance immobilière municipale (GIM) compte plus de 3000 personnes;
- que la perte pour la Ville de Genève s'élève chaque année à plusieurs centaines de milliers de francs en tant que manque à gagner;
- que la mise sur le marché du logement de ces immeubles permettrait de loger un nombre important de personnes actuellement à la recherche d'un logement;
- que cette motion ne demande qu'une simple application des lois en vigueur et le respect des procédures d'attribution de logements;
- la politique volontariste du Conseil d'Etat et du procureur général pour mettre fin aux occupations illicites d'immeubles;
- que la vocation sociale qu'a la Ville de Genève en matière de logement doit être poursuivie et même renforcée en mettant le plus de logements possible sur le marché immobilier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- déposer systématiquement plainte auprès du procureur général lors de l'occupation illicite d'un immeuble appartenant à la Ville de Genève;
- faire procéder à l'expulsion des squatters par la police quand ceux-ci refusent de quitter les lieux illégalement occupés;
- présenter dans les meilleurs délais au Conseil municipal des propositions de rénovation et d'affectation de ces immeubles (logements, commerces, activités artistiques, etc.);
- attribuer les logements ainsi libérés aux personnes sur la liste d'attente de la Gérance immobilière municipale et de ne pas faire passer en priorité les squatters expulsés.